



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

DELEGATION CENTRALE UES MGEN

Adresse postale : 7 Sq. Max Hymans 75015 PARIS

Locaux CFDT UES MGEN : Tour Montparnasse – 4^e étage –

Site : <http://www.cfdtgroupemgen.org>

Courriel : cfdtgroupemgen@gmail.com

Nos valeurs

Émancipation

Démocratie

Indépendance

Solidarité

Autonomie



**Projet de modification des horaires
de l'EHPAD Institut Mgen de la
Verrière Information consultation
(article L 2312-8 du code du travail)
CSE ASS du 29/09/20**

**NON AUX AMPLITUDES HORAIRES DEPASSANT LES 12H
OUI A L'INTEGRATION DES PAUSES DURANT LE TEMPS DE TRAVAIL
NON AUX CYCLES DE TRAVAIL NEUTRALISANT LES HEURES SUPPLEMENTAIRES**

Position CFDT et regard dans le rétroviseur : il y a un an environ, souvenez-vous !

La CFDT reconnaît que sur ce dossier le dialogue a été ouvert et mis en place par la direction locale. : une demande fortement relayée par la CFDT qui estime que le changement ne peut pas se faire sans les professionnels concernés, de jour comme de nuit. Aussi une démarche de co-construction s'est engagée avec les salariés, sur plusieurs mois, dans une volonté d'entendre les différentes parties au regard des changements que va provoquer ce passage en 12h50. Cette concertation a permis des réajustements et de vrais week-ends, une mixité des horaires attendus par les professionnels ... pour tendre vers un compromis mais, il faut le rappeler, dans un cadre très contraint.

Afin d'interpeller la MGEN sur ce qui se passe avec ces nouvelles organisations, la CFDT donnera toutefois un avis négatif pour les raisons suivantes :

- La CFDT fait le constat que depuis plusieurs mois les organisations en 10 et 12 heures se généralisent sur l'ensemble des établissements, sans réelles contreparties pour les salariés.
- Les cycles de 12 semaines amènent une absence de majoration des heures supplémentaires et un paiement à 90 jours. Cela n'est pas acceptable ! la CFDT demande que le paiement des heures complémentaires et supplémentaires soit déconnecté des cycles ou, à défaut, des cycles plus courts de 3 à 4 semaines
- La CFDT attire l'attention sur les impacts de ces organisations de travail sur la santé des soignants, considérant d'une part les données sur l'état d'usure des soignants et d'autre part les mises en garde des médecins du travail. On connaît l'effet des horaires longs sur la vigilance générant des erreurs, aussi bien au travail que sur la route, ainsi que les éventuelles retombées sur la santé. Parallèlement, les répercussions du travail de nuit sur la santé sont connues depuis longtemps et nous savons que celles-ci sont amplifiées lorsque la durée de travail s'allonge. Les IDE sont confrontés à une forte charge mentale de travail, au stress. Les aides-soignantes sont davantage exposées à la charge physique et aux TMS.
- **La CFDT dénonce DONC, la dégradation des conditions de travail en EHPAD .**
- La CFDT dénonce également le démantèlement organisé des RTT pour les EHPADs notamment. Pour rappel, les jours de repos générés par les 12h sont bien des jours de repos au regard de la pénibilité et non des congés !
- La CFDT dénonce des amplitudes de travail qui font presque 13h entraînant une pénibilité accrue et, à ce jour, le refus de la MGEN d'engager une réflexion de fond sur les 12h et

l'intégration de la pause dans le temps de travail, voire partiellement comme d'autres établissements (qui ne sont pas forcément de l'économie sociale et solidaire), et ce malgré plusieurs interventions de la CFDT.

- La CFDT dénonce également des effectifs cibles à flux tendu qui, certes sur les cycles journaliers permettent de garantir en théorie les effectifs, mais qui sont au prix de cycle de travail générant de la pénibilité
- La CFDT reste interrogative sur « le rôle du matin » qui serait juste « une aide à l'installation au lit pour les résident » : différents retours d'expériences nous montrent que cela va bien au-delà d'une aide à l'installation au lit.
- La CFDT se demande de quelle manière la MGEN va évaluer la pénibilité de ces 12h50 et le réel impact sur l'attractivité du recrutement et la fidélisation à court terme ou plus long terme. A ce jour, nous avons des retours d'expériences sur Rueil Malmaison, la Ménaudière qui ne vont pas dans le sens d'une attractivité pérenne.
- La CFDT reste attentive à la charge de travail qui nécessitera un ajustement des missions et un réajustement de la charge dite administrative. D'autre part, dans de trop nombreux cas, les 50 mns de pause ne sont pas réellement une déconnexion !

Le 8 octobre 2019 était la date de l'intersyndicale « Personnes âgées ».

Quels effets visibles ? Toujours rien !

- A ce jour les salariées font chaque jour leur part du travail dans les établissements, dans des conditions de plus en plus inacceptables,
- La CFDT revendique une juste reconnaissance salariale et une augmentation des effectifs.
- Comment l'Etat peut-il laisser le secteur de l'aide aux personnes âgées, secteur où nous prônons la bienveillance, se dégrader au quotidien, donc se déshumaniser ? Nous déplorons que, malgré les alertes et les différents rapports, aucune décision concernant de nouveaux moyens à mettre en œuvre, ne soit prise.
- Nous demandons des postes supplémentaires en urgence dès 2020 pour une meilleure prise en charge des soins des personnes âgées dans les services d'aide à domicile et les établissements, et ainsi atteindre l'objectif inscrit dans le plan Solidarité Grand Age de 2006, soit le ratio 1 personnel pour 1 résident et l'équivalent à domicile, une revalorisation salariale pour les professionnels, un personnel formé, l'amélioration des conditions de travail, des moyens et financements pérennes..
- Ce que réclament les professionnels, ce sont avant tout des moyens humains et de bonnes organisations de travail qui assurent un équilibre « vie personnelle et vie professionnelle c'est la satisfaction de réaliser un travail bien fait sans se culpabiliser...

Les salariés ne sont pas des coûts : ils sont avant tout une richesse !

Les situations professionnelles dans lesquelles nous nous trouvons sont inadmissibles : comment faire en 12 minutes, le lever d'un résident, lui faire une toilette même sommaire, l'habiller, lui faire prendre son petit-déjeuner et ses médicaments, refaire le lit ? Et passer à un autre résident....

Pour tout renseignement : contacter votre délégué syndical local

Ou Céline Martinez, Déléguée centrale MGEN ASS : 06 87 56 81 73

Ou Gilles Fouache, représentant syndical CSE ASS : 06 99 16 16 37